



BUREAU

Le mercredi 20 novembre 2024, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Etaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Catherine BASSANI
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM
Mme Laurence BROSSEAU
Mme Manoëlla LE CORRE

Assistait en visioconférence :

M. Pascal PRAS

Assistaient à la séance :

M. PATAY, Directeur Général.
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 20 novembre 2024

Délibération n° 99/24 DGAHP

Objet : NANTES – RUE DE SAINT BREVIN – CESSION FONCIERE AU PROFIT DE LA VILLE DE NANTES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DES BOURDERIES

Considérant que :

I – Contexte

Dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité PMR du centre socio-culturel des Bourderies, la Ville de Nantes souhaite acquérir auprès de Nantes Métropole Habitat une emprise foncière d'environ 85 m² en vue d'installer une nouvelle rampe d'accès en lieu et place de celle existante.

II – Argumentaire

Il est donc proposé de céder à la Ville de Nantes une partie de la parcelle cadastrée KS 554, au prix de 15 €HT/m² de foncier cédé, conformément au plan ci-annexé.

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16- 6° du CCH,
- . Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
- . Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances, Pôle d'évaluation domaniale, en date du 12 août 2024,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- . La cession au profit de la Ville de Nantes d'une partie de la parcelle KS 554 (soit environ 85 m²), au prix de 15 €HT/m² de foncier cédé,
- . La prise en charge des frais d'acte par la ville de Nantes.

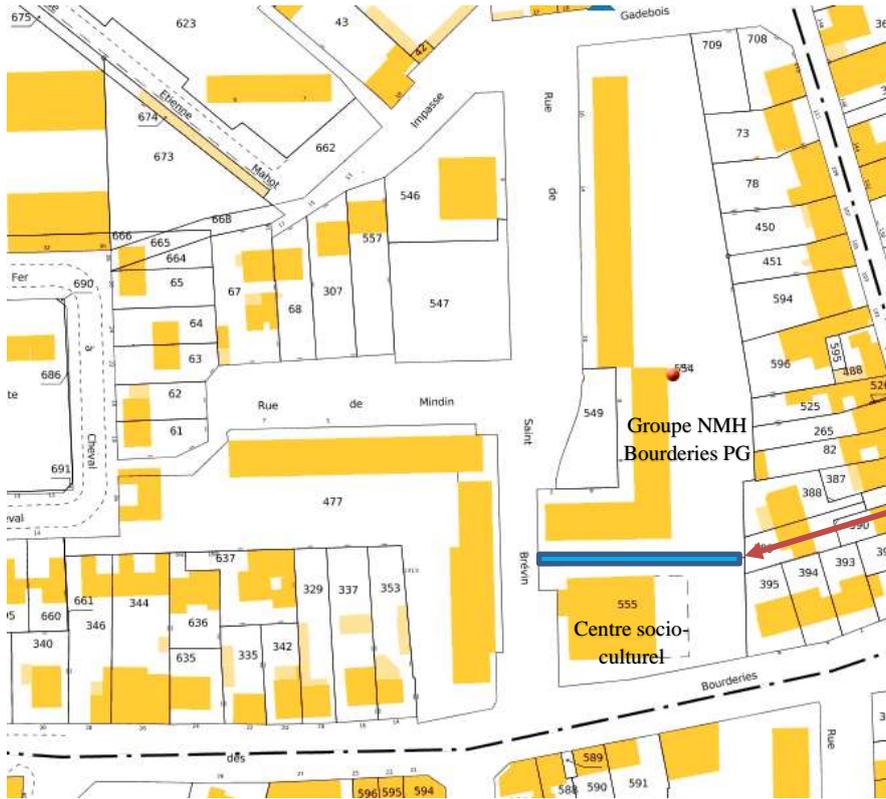
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau.

Le 20 novembre 2024,



Le Président du bureau
Thomas QUERO

Plan cadastral



Bande de foncier
souhaité par la Ville

Projet de division

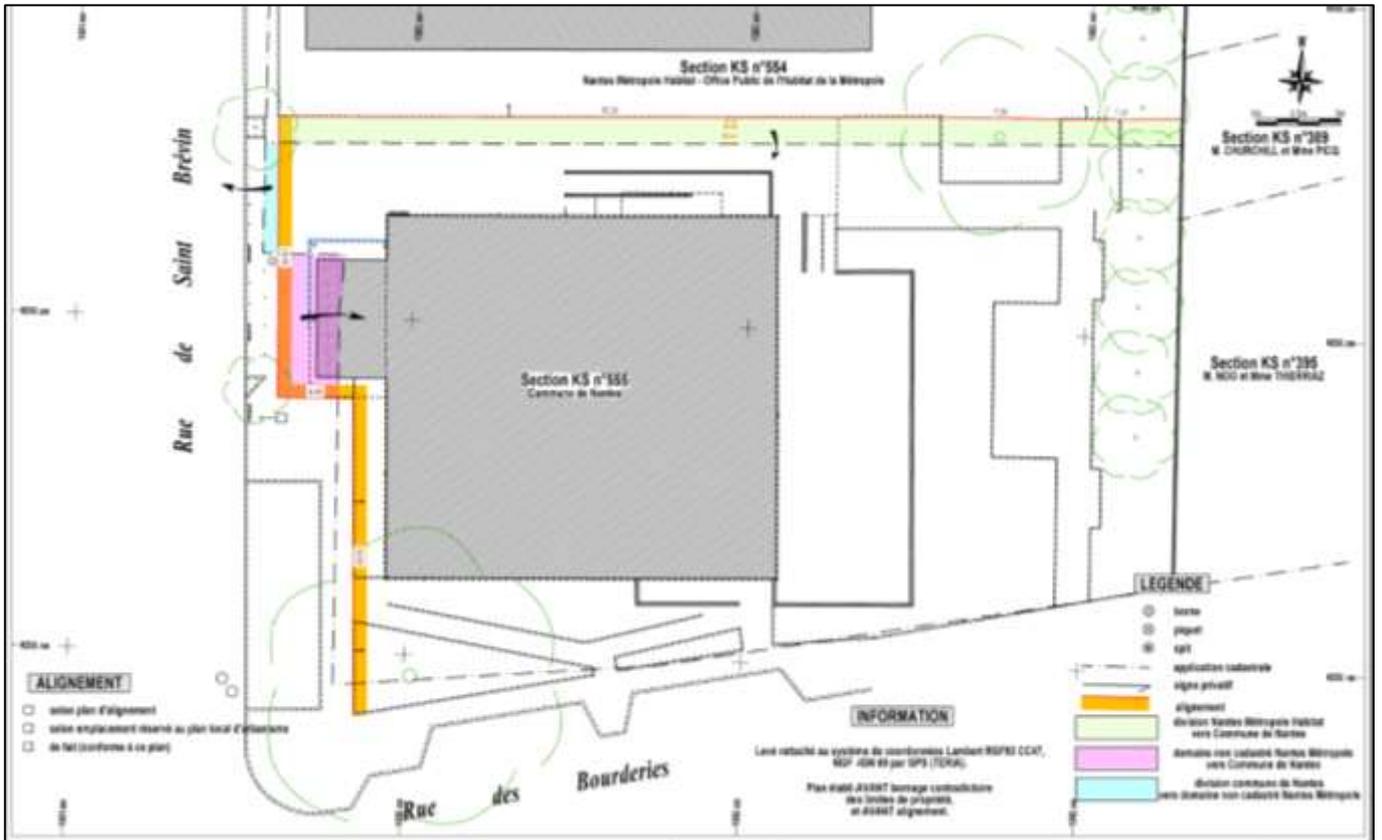


Photo de l'existant

